

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 385 DU JEUDI 19 JUIN 2025 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Interview

Journée Internationale Contre l'Albinisme

La Présidente de l'UBEPAAAG Plaide pour une Clinique Spécialisée dans la Prise en Charge du Cancer



P.2

Edito à vue d'Aigle

La DGE de la discorde

Le samedi dernier, le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya a créé par décret la Direction Générale des Élections (DGE), une nouvelle structure placée sous la tutelle du ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et qui sera chargée désormais d'organiser toutes les élections en République de Guinée, en lieu et place de la CENI (Commission électorale nationale indépendante). Mais comme il fallait s'y attendre, cet acte posé par le tombeur d'Alpha Condé est diversement apprécié aussi bien en Guinée qu'à l'international. Pour les chauds partisans du CNRD et de son président, la création de la DGE est une décision à saluer et à soutenir...

Expiration du délai accordé au RPG P.3



Le parti d'Alpha Condé ne craint rien face au CNRD

Crise de liquidité dans les banques P.4



Le décryptage de l'économiste Dr Thierno Abdoulaye Barry

Le Paradoxe Guinéen P.5



Une Richesse Dilapidée, Un Peuple Appauvri

Organisation des élections en Guinée P.4
Une Direction générale en lieu et place de la CENI

Education P.6
C'est parti pour les examens nationaux en Guinée

Création de la DGE P.3
Les vérités crues de Souleymane Souza Konaté de l'UFDG

Édito à vue d'aigle



La DGE de la discorde

Le samedi dernier, le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya a créé par décret la Direction Générale des Élections (DGE), une nouvelle structure placée sous la tutelle du ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et qui sera chargée désormais d'organiser toutes les élections en République de Guinée, en lieu et place de la CENI (Commission électorale nationale indépendante). Mais comme il fallait s'y attendre, cet acte posé par le tombeur d'Alpha Condé est diversement apprécié aussi bien en Guinée qu'à l'international. Pour les chauds partisans du CNRD et de son président, la création de la DGE est une décision à saluer et à soutenir.

Par contre, pour les acteurs politiques et des activistes de la société civile opposés à la façon dont la transition est conduite par les autorités actuelles, c'est un pas de plus franchi vers la confiscation du pouvoir par le locataire du Palais Mohammed V, contre la volonté de la majorité des Guinéens. Ils font remarquer que l'ad-

ministration est fortement politisée et ne fait pas preuve de neutralité dans la gestion des affaires publiques. Et depuis un certain temps, les ministres du gouvernement Bah Oury, les directeurs des EPA et les administrateurs territoriaux (gouverneurs de région, préfets, sous-préfets) mènent ouvertement campagne pour le OUI au prochain référendum constitutionnel (fixé au 21 septembre 2025) et une candidature de l'homme qui préside aux destinées de la Guinée depuis le 05 septembre 2021. Confier par la suite l'organisation des élections à une Direction générale placée sous la tutelle du MATD est inacceptable à leurs yeux. Des acteurs politiques comme Souleymane Souza Konaté de l'UFDG, Dr Faya Millimouno du Bloc libéral, ou encore Elhadj Mamadou Sylla de l'UDG ainsi que Me Mohamed Traoré (ancien bâtonnier) ont fait des sorties pour dire tout le mal qu'ils pensent de la création de cette Direction générale des élections. Reste à savoir maintenant si ces sorties amèneront les autorités à revenir sur leur décision. Au lendemain de leur prise du pouvoir, le général Mamadi Doumbouya et ses compagnons du CNRD avaient promis et juré d'organiser des élections libres et transparentes, de la base au sommet, pour remettre le pouvoir aux civils. Aujourd'hui, ils sont accusés, à tort ou à raison, de vouloir s'éterniser au pouvoir.

Kéfina Diakité

*Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com**Tél:** (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général
Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadio Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction:
Sammuel M'Bemba

Comité de Rédaction: Sammuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadio Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Imprimeur: Alseny Camara 628066445**Imprimerie:** Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page: CMP-GAMS 629106363

Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)



Journée Internationale Contre l'Albinisme

La Présidente de l'UBEPAAG Plaide pour une Clinique Spécialisée dans la Prise en Charge du Cancer

Chaque année, le 13 juin, l'humanité célèbre la Journée Internationale de Sensibilisation à l'Albinisme. À cette occasion, nous avons eu l'opportunité de discuter avec Hadjiratou Bah, Présidente de l'Union pour le Bien-Être des Personnes Atteintes d'Albinisme en Guinée (UBEPAAG). L'entretien a porté sur les défis quotidiens, la ségrégation et les plaidoyers de cette couche vulnérable de la population.



Aigleinfos : Le 13 juin est une journée qui vous est dédiée. En tant que présidente de l'UBEPAAG, comment comptez-vous la marquer ?

Hadjiratou Bah : Nous saisissons cette occasion pour interpellier toutes les parties prenantes : les personnes atteintes d'albinisme elles-mêmes, les autorités et l'ensemble de la population. Nous organisons des témoignages pour combattre la stigmatisation, qui est souvent due à la désinformation. Il est crucial de faire comprendre à tous que les personnes atteintes d'albinisme ne sont pas des « extraterrestres », mais des individus dépourvus de mélanine en raison d'une maladie génétique. Nous plaçons également pour la mise en place d'un mécanisme de dépistage précoce. Un diagnostic rapide permettrait un traitement plus efficace, augmentant considérablement les chances de survie et améliorant la qualité de vie des personnes affectées, tout en garantissant le respect de leurs droits fondamentaux.

Aigleinfos : Le thème de cette année est « Exigeons nos droits, protégeons notre peau, préservons nos vies ». Que signifie-t-il pour vous ?

Hadjiratou Bah : « Exigeons nos droits » signifie que nos droits doivent être pleinement respectés. La Guinée dispose depuis trois ans d'un texte juridique pionnier portant sur la promotion et la protection des personnes atteintes d'albinisme, une première dans la sous-région. Cependant, pour qu'une loi soit respectée, elle doit avant

tout être appliquée.

« Protégeons notre peau » est un appel à la vigilance. Avec le changement climatique, la chaleur est de plus en plus intense, et cela nous expose davantage. L'absence de mélanine rend notre peau extrêmement fragile face aux rayons UV du soleil, qui causent des taches noires et des lésions. C'est pourquoi nous conseillons de rester à l'ombre dès que possible, surtout si l'activité n'est pas urgente.

Aigleinfos : Quelles sont les difficultés que les personnes atteintes d'albinisme rencontrent au quotidien en Guinée ?

Hadjiratou Bah : Au-delà des préoccupations sanitaires, nous faisons face à d'importants problèmes d'employabilité et à l'exploitation d'enfants albinos dans la mendicité.

Aigleinfos : Concrètement, comment aidez-vous vos confrères et consœurs atteints d'albinisme ?

Hadjiratou Bah : Nous menons des actions de sensibilisation. Nous leur enseignons comment se protéger, comment s'habiller. Nous leur rappelons qu'ils sont des personnes comme les autres, capables de travailler pour subvenir à leurs besoins et qu'ils ne doivent pas se marginaliser.

Aigleinfos : Pensez-vous que les médias guinéens vous accompagnent suffisamment dans la sensibilisation contre l'albinisme et ses conséquences ?

Hadjiratou Bah : En dehors du 13 juin, on en parle très peu. J'invite mes confrères et consœurs journalistes à se pencher davantage sur cette question. En voyant par eux-mêmes les ravages du cancer de la peau qui touche cette communauté, je suis convaincue qu'ils trouveront de nouvelles manières de sensibiliser efficacement la population.

Aigleinfos : Au-delà de tout ce qui a été dit, quel appel souhaitez-vous lancer ?

Hadjiratou Bah : J'exhorte les personnes atteintes d'albinisme à chercher des informations et à prendre en main leur santé, c'est dans leur intérêt vital. Nous plaçons instamment pour la mise en place d'une clinique dédiée à la prise en charge du cancer, sur le modèle de la République Démocratique du Congo, où ces personnes bénéficient de soins gratuits. C'est une réalité possible ici aussi ! Enfin, nous demandons la disponibilité de kits de protection, incluant des crèmes solaires et des médicaments essentiels pour traiter les infections cutanées spécifiques à l'albinisme.

Aigleinfos : Merci à vous, Hadjiratou Bah, Présidente de l'Union pour le Bien-Être des Personnes Atteintes d'Albinisme en Guinée (UBEPAAG).

Hadjiratou Bah : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Lisez le journal
numérique sur le site

KéfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

INTERVIEW

Expiration du délai accordé au RPG

Le parti d'Alpha Condé ne craint rien face au CNRD

Le 14 mars dernier, le RPG arc-en-ciel et plusieurs autres partis ont été suspendus pour diverses raisons administratives. Il a été demandé à l'ancien parti au pouvoir d'organiser son congrès dans 90 jours. Ce délai a expiré mais le parti d'Alpha Condé n'a jusque-là rien fait. D'ailleurs, la direction nationale du parti n'est pas ébranlée par ce qui pourrait advenir. Mohamed Lamine KAMISSOKO, membre du bureau politique national du RPG s'est confié à votre hebdomadaire sur ce qu'il en pense.



L'Aigleinfos : Les 90 jours qui vous ont été donnés pour organiser votre congrès, sont mathématiquement expirés à date. Pourquoi vous n'avez pas obéi à la demande du Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation ?

Mohamed Lamine KAMISSOKO : Comme nous l'avons toujours dit, c'est nous qui sommes en attente. Nous n'avons jamais reçu la raison pour laquelle nous avons été suspendus, et les gens pensent que c'est à cause de l'or-

ganisation du congrès. Et si on n'a pas de réponse, on va chercher à attendre et voir ce qu'ils veulent faire.

L'Aigleinfos : Cela voudrait dire que vous vous fondez sur la décision de justice qui avait été rendue en faveur du secrétaire permanent du parti lorsqu'il a été convoqué au tribunal de Mafanco. Mais au final, la justice a déclaré qu'aucune décision en bonne et due forme n'interdit au parti d'exercer. Est-ce que vous vous sentez

forts à travers cette décision ?

Mohamed Lamine KAMISSOKO : En dehors même de la notification, il n'y a pas une relation de subordination entre les partis politiques et la direction nationale de l'administration et des affaires politiques pourtant nous sommes une institution. Ceci dit, si elle prend une décision et que nous estimons qu'elle est mal comprise, nous avons le droit de lui dire qu'il y a ceci ou cela. Mieux, nous avons mené des démarches auprès d'eux et nous avons les accusés de réception mais malgré toutes nos tentatives, nous n'avons jamais reçu d'explications.

L'Aigleinfos : Donc ce congrès dont il est question n'aura jamais lieu ?

Mohamed Lamine KAMISSOKO : On ne peut pas imposer à un parti politique d'organiser un congrès si les autorités de la transition n'ont pas l'intention de créer des problèmes. Il n'y a pas cette loi qui permet aux autorités de la transition d'imposer aux partis politiques d'organiser des congrès, ce n'est pas pos-

sible surtout que la tenue de ce congrès est soumise à l'obtention d'un certain nombre de moyens et ça ne doit pas être sur fond de pression.

L'Aigleinfos : Le RPG n'était pas le seul parti à être cité dans cette décision. Nous pouvons vous citer l'UFR, le PUP, le PEDN mais tous ces partis se sont pliés à la décision.

Mohamed Lamine KAMISSOKO : Ils sont libres. Ces partis politiques l'UFR, le PUP sont libres de faire leurs congrès. Ce n'est pas entre nous et ces partis politiques. Nous nous attendons parce que dans notre conscience, nous savons que nous ne sommes pas en infraction. Et s'il y a un problème, c'est entre nous et nos militants ce n'est pas avec l'administration.

L'Aigleinfos : Est-ce que véritablement il n'y a une crise de leadership au RPG ou alors pourquoi vous ne faites pas comme ces autres partis qui ont reconduit leurs présidents en exercice même ces derniers ne sont pas en Guinée ?

Mohamed Lamine KAMISSOKO : Ce n'est pas un problème de candidats. Ceux qui pensent faire un congrès c'est choisir un candidat, c'est une grave erreur. Ce que vous devez savoir c'est que c'est à nous qu'on n'a fait le coup d'Etat, ce n'est pas à l'UFR ou au PUP. Nos principaux responsables du parti sont arrêtés

et mis en prison et d'autres sont en fuite. Vous voulez qu'on organise un congrès sur fond de crise ? C'est le CNRD qui a le pouvoir, l'argent, l'armée. Nous connaissons leur intention. Ils peuvent organiser toute sorte d'infiltration pour influencer la chose en leur faveur. Ça ne rentre pas dans leur attribution.

L'Aigleinfos : Donc vous êtes tranquilles et vous attendez le moment que vous voulez pour passer à l'acte ?

Mohamed Lamine KAMISSOKO : On est là et nous attendons. On ne sait ce qu'ils veulent mais nous nous attendons.

L'Aigleinfos : Et si le MATD arrivait à prendre une décision de vous suspendre (le parti). Qu'allez-vous faire ?

Mohamed Lamine KAMISSOKO : Ça veut dire que s'ils veulent, ils peuvent dissoudre le parti toute suite mais demain appartient à qui, Dieu seul le sait. Ils sont venus pas les armes et enlever quelqu'un, oui ou non.

L'Aigleinfos : Merci à vous Honorable Mohamed Lamine Kamissoko, membre de la direction nationale du RPG !

Mohamed Lamine KAMISSOKO : C'est à moi de vous remercier !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Tribune

Le Paradoxe Guinéen

Une Richesse Dilapidée, Un Peuple Appauvri

La Guinée déborde de richesses naturelles, mais cette abondance contraste brutalement avec la précarité généralisée de sa population. Soixante-six ans après l'indépendance, le constat est alarmant



De Sékou Touré à Mamadi Doumbouya, en passant par Conté, Dadis, Konaté et Alpha Condé, les dirigeants se sont succédés. Le schéma est immuable : détournements de fonds, bradage du patrimoine, dilapidation des ressources sont devenus la norme pour la plupart des ministres et hauts cadres. Le peuple, impuissant et meurtri, observe cette débandade, n'ayant d'autre choix que de se tourner vers une foi désespérée. Comment faire confiance quand même nos « pionniers » semblent avoir trahi leurs idéaux ? Quand ceux qui devraient témoigner et juger deviennent eux-mêmes complices du pillage ? Le désespoir est tel que même ma plume, simple arbitre de cette réalité, peine à dénoncer. Ce sentiment que « hier, c'est

toujours mieux » est un signe avant-coureur : un présent qui regrette le passé annonce un futur compromis. Cette situation doit réveiller toutes les consciences. Il est urgent qu'un changement radical de mentalité s'opère au sein de l'élite dirigeante, civile comme militaire. La richesse de la Guinée doit être partagée équitablement entre tous ses citoyens, sans la moindre discrimination. Il est intolérable que ce pays aux ressources colossales voie ses habitants peiner à survivre, tandis qu'une minorité s'enrichit de façon scandaleuse. Un sursaut patriotique est indispensable, du plus haut sommet de l'État jusqu'au citoyen le plus humble. C'est l'unique voie pour que cette richesse profite enfin à tous les Guinéens.

Kéfina Diakité

Organisation des élections en Guinée

Le Bloc libéral réagit à la création de la DGE

Le Bloc Libéral de Faya Millimouno a réagi à la création de la Direction Générale des Élections (DGE), une nouvelle structure placée sous la tutelle du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.



Pour cette formation politique, cette création représente un grave recul démocratique. Elle y voit une tentative du Conseil national du rassemblement pour le développement (CNRD) de verrouiller le processus électoral, au détriment de la transparence et de l'inclusivité.

Pour le Bloc libéral, contrairement à l'ancienne Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), critiquée mais pluraliste, la nouvelle DGE apparaît, comme un organe « strictement administratif », « nommé, contrôlé et orienté par l'exécutif ». « Il

ne suffit pas de décréter l'autonomie financière d'une structure pour la rendre indépendante », fait remarquer le BL, rappelant que la crédibilité d'une élection repose avant tout sur la transparence, l'inclusion et la confiance des acteurs.

A en croire la direction du parti, le contexte rend cette décision d'autant plus préoccupante, en pleine période de transition politique, où la population attend des ruptures avec les pratiques du passé, le pouvoir militaire opte pour le recyclage de « méthodes contestées » et une « main mise renforcée »

sur le processus électoral. Le Bloc libéral met en garde contre les conséquences d'un tel choix : un scrutin non consensuel risquerait d'embraser un pays déjà marqué par des violences post-électorales répétées. C'est pourquoi, pour prévenir une nouvelle crise, le parti de Faya Millimouno appelle à la mise en place d'un organe électoral véritablement indépendant, avec une composition pluraliste, une transparence totale et une surveillance constante par des observateurs nationaux et internationaux, du début à la fin du processus. Son chef de file président exige l'ouverture immédiate d'un dialogue politique inclusif et équitable, réunissant tous les acteurs opposition, société civile et pouvoir pour élaborer un cadre commun de sortie de crise et garantir la tenue d'élections libres, crédibles et pacifiques. Reste à savoir maintenant si ses préoccupations seront prises en compte.

Kaba Kankoula



INTERVIEW

Crise de liquidité dans les banques Le décryptage de l'économiste Dr Thierno Abdoulaye Barry

La Guinée fait face à une situation financière inquiétante qui mérite d'être soulignée. Depuis des jours voire des mois, la Banque Centrale de la République de Guinée ne dispose pas d'assez de liquidités. Une situation préoccupante qui ne laisse pas indifférents, les économistes. Dans une interview accordée à votre quotidien, le vice-président de l'association guinéenne des économistes, spécialistes des questions liées à la monnaie fait un décryptage profond de cette actualité financière qui ne laisse personne indifférent.



L'Aigleinfos : Depuis des semaines, les citoyens rencontrent des difficultés dans les banques. Ils se plaignent de la rareté de la liquidité. Qu'est-ce qui peut expliquer cette situation ?

Dr Thierno Abdoulaye Barry : Cette situation peut avoir

lieu lorsque des guichets des banques font face à des demandes des clients en termes d'espèce. C'est-à-dire faire un chèque et tu pars à la banque on te dit qu'il n'y a pas ce montant ou celui qu'on propose est plus inférieur à ce que tu demandes. Et ça, c'est un problème.

L'Aigleinfos : Quels sont les facteurs qui peuvent être à la source d'une telle situation ?

Dr Thierno Abdoulaye Barry : On sait que la liquidité est l'œuvre de la banque centrale et c'est elle qui émet ces billets-là. Et lorsque ces billets n'existent pas, il faut comprendre par-là que la banque centrale elle-même, a certainement des difficultés en termes de renouvellement de son stock en termes de billets. C'est l'un des facteurs qui peut justifier ce manque de liquidité dans les banques. La deuxième chose qui explique cela, c'est la tranche liée à la fiscalisation accrue et les pratiques des banques et la troisième, il faut comprendre que la banque elle-même peut décider de ne pas accepter de faire face à sa propre clientèle. A part cela, on peut avoir aussi certains critères conjoncturels et structurels.

L'Aigleinfos : Quelles conséquences cette situation peut avoir sur les citoyens ?

Dr Thierno Abdoulaye Barry : Le fait de ne pas faire face à ses besoins, ça crée de la frustration. Et mieux que ça, si vous devez payer la scolarité de vos enfants, faire face à un cas de malade mais qu'on vous dise qu'il n'y a pas d'argent à la banque, ça peut créer une perte de valeur à la monnaie elle-même. Et autre conséquence, les gens seront réticents à déposer de l'argent à la banque et cela aggrave la situation.

L'Aigleinfos : Face à une telle situation, quelles dispositions les autorités devraient prendre ?

Dr Thierno Abdoulaye Barry : Le rôle de la banque centrale c'est de créer de la monnaie et d'émettre sans contrepartie. Donc quand il n'y en a pas, elle doit amener. Il va falloir que la banque centrale accepte de faire des virements de contre-valeur de la monnaie ou demander à ce que le refinancement des banques commerciales par la banque centrale elle-même pour que celles-ci puissent faire face à leur obligation vis-à-vis de leur clientèle. Il faut que la politique monétaire soit revue, assainie pour qu'elle soit mieux orientée.

L'Aigleinfos : Depuis que cette crise s'est instaurée il y a des semaines, les citoyens tirent le diable par la queue. Quelle

appréciation faites-vous de sa gestion par les autorités ?

Dr Thierno Abdoulaye Barry : Sans vouloir blâmer les autorités, je vais regarder du côté des victimes. Les autorités ont pour objet de rassurer les citoyens, d'œuvrer et créer de la richesse mais cela ne peut faire lorsqu'il y a un moyen d'échange, qui est la monnaie. C'est sûr et certain que leur silence est coupable.

L'Aigleinfos : Le Premier ministre avait abordé la question avec des experts soulignant que des dispositions seront prises pour y remédier. Sauf que la situation persiste jusque-là ?

Dr Thierno Abdoulaye Barry : Il ne s'agit pas de dire, il s'agit de faire. Donc, la politique centrale est de l'œuvre de la banque centrale et la politique budgétaire est de l'œuvre du ministère des finances et de l'économie. La conjugaison de ces deux efforts peut contribuer à absorber ce problème.

L'Aigleinfos : Merci à vous Dr Thierno Abdoulaye Barry, économiste de carrière !

Dr Thierno Abdoulaye Barry : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Education

C'est parti pour les examens nationaux en Guinée

Les examens nationaux session 2025 ont parfaitement démarré en Guinée. Après le certificat d'études élémentaires (CEE), le brevet d'études du premier cycle (BEPC) a démarré lundi 16 juin. A la direction communale de Matoto, autorités éducatives et locales étaient toutes au chevet des élèves de la 10ème année au collège Dr Ibrahima Kourouma pour le lancement des premières épreuves.



Au nom du ministre Jean Paul Cedy, Diguiba Sacko, superviseur national des examens dans la commune de Matoto, lègue des consignes aux parties prenantes. « Monsieur le ministre, a dit qu'au-delà de ce que nous avons l'habitude de dire, que ce sont des examens crédibles, des examens apaisés. Cette année, on va au-delà pour avoir des examens responsables. Ça signifie que chacun doit jouer son rôle, et chacun sera responsable de ce qu'il aura à poser comme acte. Donc, raison pour laquelle, il a dit que ça va être un examen responsable, et qu'au niveau central, ce qu'il a joué, il le fera au niveau déconcentré, mais également les différents responsables à la base, et aux correcteurs jusqu'aux surveillants. Sékou Kaba, DCE de Matoto, donne les statistiques. « Les statistiques au compte du

BEPC, à la direction communale de Matoto se présentent comme suit. On a présenté un total de 23.944 candidats, dont 12.168 filles, répartis dans 49 centres, dont deux en enseignement franco-arabe », a-t-il déclaré. Sur les principes édictés, le ton de M Kaba reste inchangé: « Les mesures sont les mêmes, mais cette année, les mesures sont davantage renforcées. Parce que vous savez, sans risque de me tromper, notre pays n'avancera jamais sans son capital humain. Et, le capital humain, c'est le système éducatif. On n'organise pas les examens pour faire échouer, c'est juste connaître qui a travaillé pendant l'année scolaire et qui ne l'a pas fait. Tous ceux qui mériteront leur admission seront proclamés admis. Et, tous ceux, évidemment, qui ne feront rien vont redoubler la classe », a laissé entendre Sékou Kaba, DCE de Matoto.

Au niveau des candidats, toutes et tous se disent prêts à affronter les épreuves jusqu'au dernier jour des compositions tout en respectant les mesures énoncées par les autorités éducatives. Cette année, ils sont 179.849 élèves à affronter le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC), session 2025.

Face à la polémique que soulève le choix sur les réseaux sociaux, le Ministre Jean-Paul Cedy a donné les motivations de son département pour le choix porté sur Simandou.

« Je pense que les élèves sont suffisamment outillés pour traiter ce sujet qui est d'actualité et qui fait appel à leur réalité, il s'agit de leur besoin. Qu'est-ce qu'ils veulent être ? » Qu'est-ce qu'ils veulent devenir ? Ça, ça me rassure, ça veut dire que la qualité des sujets y est. On ne va pas dans les abstractions, on va dans les choses concrètes, des choses qui sont une vérité pour les élèves. « C'est le but de notre système éducatif aujourd'hui », a-t-il expliqué.

Le patron du MEPU-A a appelé les candidats et les encadreurs à la discipline et à la sérénité. « Le plus important pour moi, c'est la prise de conscience du système éducatif lui-même, des enjeux qui sont aujourd'hui la motivation du gouvernement, du Président de la République de Guinée le Général Mamadi Doumbouya », a souligné le ministre Jean Paul Cedy.

Cette année, ils sont au total **179.849 candidats** qui affrontent cet examen.

Samuel Demba. D

Litige autour du match Tanzanie-Guinée La Féguifoot perd la bataille judiciaire à la CAF

Une mauvaise nouvelle pour la Guinée qui vient de perdre une bataille judiciaire contre la Tanzanie, en lien avec la rencontre du 19 novembre 2024, comptant pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2025. Sans surprise, le Jury d'appel de la Confédération africaine de football (CAF) a rejeté l'appel formulé par la Fédération guinéenne de football (Féguifoot), qui se tourne désormais vers le TAS (Tribunal Arbitral du Sport) pour être rétablie dans ses droits.



« La Fédération Guinéenne de Football réaffirme sa conviction quant au bien-fondé de sa réclamation et annonce qu'elle entend porter l'affaire devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS). Cette démarche est d'autant plus nécessaire que, tout au long de la procédure disciplinaire menée devant les instances de la CAF, la Fédération Guinéenne de Football a été confrontée à de graves manquements aux droits procéduraux les plus élémentaires », a réagi la Fédération guinéenne de football, tout en dénonçant ce qu'elle considère comme la violation de plusieurs de ses droits au cours de cette procédure.

« Elle a notamment été privée de son droit d'accès complet au dossier, empêchée de demander la production de preuves

essentielles, et tenue à l'écart d'échanges procéduraux majeurs, en violation des principes fondamentaux du contradictoire et du droit à être entendue », a indiqué la Féguifoot.

« La Féguifoot est confiante que le Tribunal Arbitral du Sport garantira une procédure pleinement équitable, dans le respect des standards internationaux de justice sportive, et saura corriger les effets des violations procédurales dont elle a été victime », lit-on dans un communiqué daté de lundi 16 juin de l'instance dirigeante du football guinéen, qui se dit mobilisée pour défendre ses intérêts, dans le strict respect des règlements, ainsi que des principes d'équité et d'intégrité des compétitions. Elle a remercié les hautes autorités, notamment le ministère des Sports, exprimé sa gratitude envers le peuple guinéen pour son soutien indéfectible et sa solidarité.

« C'est grâce à cette union sacrée que nous continuerons à avancer et à porter haut les couleurs de notre nation », soutient la Féguifoot.

Kéfina Diakité

Organisation des élections en Guinée

Une Direction générale en lieu et place de la CENI

Une Direction générale des élections (DGE), placée sous l'autorité du ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a été créée le samedi 14 juin 2025 par un décret du président de la transition, le Général Mamadi Doumbouya.



Chapitre 1. Disposition générale.

Article 1er. Il est créé au sein du ministère en charge de l'administration du territoire et de la décentralisation une direction générale des élections en abrégé DGE.

Article 2. La direction générale des élections est dotée d'une autonomie financière. Chapitre 2. Mission et attribution.

Article 3. Placée sous l'autorité du ministre en charge de l'administration du territoire et de la décentralisation, la DGE a un statut équivalent à celui d'une direction de l'administration centrale. Elle a pour mission la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'organisation et de gestion des élections et d'en assurer le suivi. A ce titre, il est particulièrement chargé d'élaborer les projets de textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des élections, veiller au respect des textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des élections, élaborer les politiques de réforme et de gestion relative aux élections et d'en assurer le suivi, organiser les élections politiques et les référendums en République de Guinée, appliquer et faire appliquer les dispositions du Code électoral et de la loi fixant les modalités d'organisation du

référendum constitutionnel, établir et réviser le fichier électoral biométrique sur la base du registre national de l'État civil et du registre national des personnes physiques de façon continue, élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication, d'information et de sensibilisation relative aux élections et aux référendums, concevoir et produire tous les documents électoraux, participer à la création et à l'opérationnalisation d'une force spéciale de sécurisation des élections, collecter, traiter et diffuser l'information relative aux élections, aux référendums et aux statistiques électorales, procéder à la digitalisation des opérations électorales, promouvoir l'équilibre entre les hommes et les femmes dans la gestion et la conduite du processus électoral, promouvoir l'équilibre entre les hommes et les femmes dans la gestion et la conduite du processus électoral, procéder à la création et à l'opérationnalisation de la bibliothèque physique et virtuelle des élections, acquérir et gérer le matériel, l'équipement et les documents électoraux, organiser ou participer aux rencontres nationales et internationales traitant des questions électorales, représenter la République de Guinée

dans les institutions sous-régionales, régionales et internationales en lien avec les élections.

Article 4: La direction générale des élections est dirigée par un directeur général nommé par décret du président de la République sous proposition du ministre en charge de l'administration du territoire et de la décentralisation. Le directeur général dirige, anime, coordonne, impulse et contrôle l'ensemble des activités de la direction générale.

Article 5. Le directeur général est assisté d'un directeur général adjoint nommé dans les mêmes conditions que lui et qui assure l'intérim en cas d'absence ou d'empêchement.

Le directeur général adjoint est particulièrement chargé d'assister le directeur général dans la coordination, l'animation et le contrôle des activités de la direction, assurer la coordination technique des services, superviser l'élaboration des projets programmes et rapports d'activités de la direction et rendre compte au directeur général, exécuter toutes tâches spécifiques qui lui sont confiées par le directeur général dans le cadre du service.

Chapitre III. Organisation.

Article 6. Pour accomplir sa mission, la direction générale des élections comprend des services d'appui des départements techniques, des services déconcentrés.

Section I. Des services d'appui.
Article 7. Les services d'appui sont un service des affaires financières, un service communication et relations publiques, un service documentation et archives.

Article 8. Les services d'appui sont de niveau hiérarchique équivalent à celui d'une section de l'administration centrale.

Article 9. Le service des affaires financières est chargé, Proposer un manuel de procédure de gestion administrative financière et

matérielle.

-Évaluer les besoins en ressources financières et matérielles de la direction générale.

-Élaborer et soumettre le budget de la direction générale au directeur général

-Assurer l'approvisionnement matériel et en équipement de la direction générale.

-Exécuter les crédits budgétaires alloués à la direction générale.

-Tenir la comptabilité de la direction générale.

-Produire les rapports financiers relatifs à la gestion des crédits budgétaires mis à la disposition de la direction générale.

Assurer l'archivage et la conservation des pièces justificatives relatives aux suivis de l'exécution des crédits alloués à la direction générale.

Article 10 : Le service communication et relations publiques est chargé d' :

Élaborer les stratégies et plans de communication de la direction générale.

-Élaborer des articles, guides, ouvrages sur les activités de la direction générale.

-Assurer les relations avec la presse publique et privée en relation avec le service de communication et relations publiques du ministère.

-Organiser des conférences de presse.

-Assurer la veille médiatique.

-Informar le directeur général des articles de presse.

-Assurer la gestion et l'animation des canaux de communication de la direction générale.

Article 11 : Le service documentation-archives est chargé d'inventorier, classer, conserver et gérer toutes les documentations administratives et techniques de la direction générale.

-Participer à l'audition et à la publication des documents techniques de la direction générale.

-Assurer la gestion du fonds documentaire de la direction générale.

-Créer et gérer la bibliothèque physique et virtuelle des élections.

Section 2. Des départements techniques.

Article 12. Les départements techniques sont le département opération, le département information, le département observation et accréditation, le département logistique et sécurité.

Article 13 : Les départements techniques sont de niveau hiérarchique équivalent à celui d'une division de l'administration centrale.

Section 3. Des services déconcentrés.

Article 14 : Les services déconcentrés sont les directions régionales des élections, les directions préfectorales des élections, les services communaux des élections.

Article 15 : Les services déconcentrés sont chargés chacun dans sa circonscription administrative de la mise en œuvre des missions assignées à la direction centrale.

Article 16. Les élections et les affaires politiques au niveau des représentations diplomatiques sont gérées par les services consulaires sous la coordination des ambassadeurs.

Chapitre 4. Disposition finale.

Article 17 : Un arrêté du ministre en charge de l'administration du territoire et de la décentralisation détermine l'organisation des départements techniques et des services déconcentrés.

Article 18 : Les directeurs des services déconcentrés sont nommés par décret du Président de la République sous proposition du ministre en charge de l'administration du territoire et de la décentralisation.

Article 19 : Les directeurs des départements techniques, les chefs de services ou de cellules sont nommés respectivement par arrêté et par décision du ministre en charge de l'administration du territoire et de la décentralisation sous proposition du directeur général.

Article 20 : Le présent décret qui abroge toute disposition antérieure contraire prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié journal officiel de la République.

Mamadou Oury

Examen de sortie des écoles professionnelles Les épreuves théoriques lancées par la ministre Aminata Kaba à l'ENPT de Kipé

Le mardi 17 juin 2025, Aminata Kaba, la ministre de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Emploi, a lancé les premières épreuves théoriques des examens de sortie session 2025. C'est l'École Nationale des Postes et Télécommunications (ENPT) de Kipé qui a servi de cadre à ce lancement officiel. A cette occasion, la ministre Aminata Kaba a invité les candidats au sérieux et à la sérénité.



« Abordez les examens avec sérénité. Les examens, c'est vraiment l'évaluation de trois années de cours et de travail. Ça c'est juste le couronnement de ce que vous avez étudié pendant trois ans. Donc là, c'est vraiment pour voir quelles sont vos performances, qu'est-ce que vous avez appris, qu'est-ce que vous ignorez. Et donc, évaluer cela, vous permet d'aborder la vie professionnelle...Je peux vous dire et vous garantir que vous laissez derrière vous les meilleurs moments de votre vie. On ne se rend pas compte quand on est étudiant. On a toujours l'impression que c'est ça le plus dur. Alors que là, c'est vraiment une étape que vous franchissez. Le plus dur reste à venir, c'est le monde professionnel qui est un monde hyper compétitif, hyper sélectif et qui est basé sur la compétence et la qualification. Il est important de travailler et d'écrire ce que vous

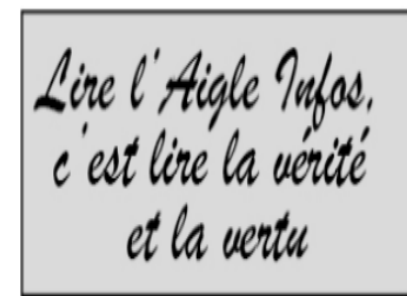
savez de façon intrinsèque », a déclaré la ministre de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Emploi. Aux candidats en infirmerie, Aminata Kaba a livré ce message particulier : « Pour les infirmiers, vous avez la vie de milliers de patients dans vos mains. Donc, la moindre erreur peut être fatale. Vous prenez une température qui n'est pas la bonne, c'est un problème. Vous donnez le mauvais sang, c'est un problème. Avant qu'un médecin voie le patient, c'est vous d'abord qui prenez les premiers paramètres ».

Il est revenu ensuite à Sékou 2 Camara, Chef service examen concours scolaire et passerelle au Ministère de l'Enseignement technique, de présenter les effectifs des candidats.

« Cette année, nous abordons les examens dans la sérénité avec un effectif de 22 562 candidats dont 70% de filles qui vont

composer au niveau du public et du privé. Et je peux vous dire que sur l'ensemble du pays, nous avons 104 filières cette année à évaluer en BTS, en CAP, en BEP, en BT et en CAPA. Donc voilà les différents types de diplômes cette année auxquels nos candidats vont être soumis pour affronter cet examen pour l'année 2025. À l'Enseignement technique, c'est à 70% de travaux pratiques et 30% de théorie », a-t-il indiqué. A noter que ces épreuves théoriques seront suivies des épreuves pratiques.

Kèfina Diakité



Création de la DGE Les vérités crues de Souleymane Souza Konaté de l'UFDG

Dans une tribune publiée dans la presse et intitulée "DGE : le verrou militaire sur le processus électoral", Souleymane Souza KONATÉ, Coordinateur de la Cellule de Communication de l'UFDG et Président de la Commission Communication de l'ANAD a dit tout le mal qu'il pense de la création de cette Direction générale des élections (DGE).



« La création de la Direction Générale des Élections (DGE) par la junte militaire constitue un acte de défiance à l'endroit du peuple de Guinée. Il s'agit d'une tentative manifeste de verrouiller le processus électoral, d'institutionnaliser la fraude et de préparer un coup de force électoral, au mépris total de la volonté populaire. Placée sous l'autorité du ministère de l'Administration du Territoire, la DGE devient l'instrument

d'un département entièrement inféodé au pouvoir en place. Ce ministère, dont le chef proclame ouvertement son soutien à la candidature du général Mamadi Doumbouya, viole les principes de neutralité, les engagements internationaux de la Guinée, ainsi que les dispositions de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance. L'article 25 alinéa 4 interdit explicitement aux auteurs de coups d'État de

se porter candidats aux élections de sortie de transition, tandis que l'article 17 exige la mise en place d'un organe électoral indépendant, crédible et consensuel. Ces principes sont également consacrés par les articles 46, 55 et 65 de la Charte de la transition. Le passé électoral du ministère de l'Administration du Territoire est entaché de graves irrégularités : fraudes massives, falsification de résultats, bourrages

d'urnes, bureaux fictifs, usage systématique de la violence. Les mêmes pratiques, portées par les mêmes acteurs, sont en passe d'être reconduites dans un dispositif désormais militarisé. De Conakry aux préfectures, les postes stratégiques sont occupés par des personnes choisies non pour leur compétence, mais pour leur loyauté aveugle au régime. À cela s'ajoute la mise à l'écart des maires élus, remplacés arbitrairement par des délégations spéciales. Ces nominations, motivées par des considérations politiques et non par l'intérêt général, participent d'une stratégie de contrôle total du territoire en vue d'un agenda électoral illégitime. Il est temps de cesser de jouer avec la paix et la stabilité de notre pays. La transition n'est pas un blanc-seing pour imposer un pouvoir sans base légale ni populaire. Dans un contexte aussi sensible, toutes les décisions majeures doivent être prises dans le cadre d'un dialogue inclusif, sincère et constructif avec l'ensemble des forces vives de la nation. Gouverner seul, dans l'arrogance et

le mépris, ne fera qu'aggraver la crise et nourrir le désespoir d'un peuple profondément attaché à la démocratie. La paix n'est pas un slogan ; elle se construit sur la justice, l'équité et la confiance. Persister dans la provocation, l'arbitraire et la manipulation mène inévitablement à l'impasse. Il est encore temps d'éviter le chaos, de renoncer à toute ambition autoritaire et de garantir au peuple de Guinée son droit inaliénable à des élections libres, transparentes et crédibles. Le respect des engagements pris, tant au plan national qu'international, est la condition du respect de notre pays. L'UFDG reste profondément attachée à la Charte de la transition, en particulier à ses articles 46, 55 et 65, et exige leur reconduction intégrale dans toute nouvelle architecture constitutionnelle. », a écrit Souleymane Souza KONATÉ, Coordinateur de la Cellule de Communication de l'UFDG, Président de la Commission Communication de l'ANAD.

Kéfina Diakité

Examens nationaux

Le MENA lance le BEPC à Dixinn

Le lundi 16 juin 2025, le ministre de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), Jean Paul Cédý, a lancé le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) à Dixinn.



C'était en présence de la Gouverneure de la ville de Conakry, de l'inspecteur régional de l'Éducation et d'autres cadres de son département. Il a mis l'occasion à profit pour mettre un accent sur l'intégrité des examens. « La triche, c'est un état d'esprit. Quand on ne vient pas aux examens pour tricher, on ne triche pas. Mais quand on quitte la maison avec l'esprit de venir tricher, évidemment, on est tenté... Je pense que tous les cadres impliqués dans l'organisation ont fait le maximum pour rassurer les élèves, pour rassurer les surveillants. Et je pense que pour le moment tout se passe bien. » Jean Paul Cédý a par ailleurs salué la qualité des sujets proposés, les jugeant adaptés à la réalité des élèves, notamment avec des thématiques d'actualité comme le projet Simandou. Dans son intervention de circonstance, l'Inspecteur régional de l'Éducation de Conakry, Thiapato Barry, a indiqué que ce sont

56.857 candidats, dont 29.219 filles, qui affrontent cette année les épreuves du BEPC dans la région de Conakry. Ils sont répartis dans 128 centres et 855 salles, encadrés par 1.710 surveillants, 270 agents de sécurité et 270 agents de santé. « Tous les acteurs sont sensibilisés pour un examen de responsabilisation », a-t-il ajouté. Le Directeur communal de l'Éducation de Dixinn, Mamady Konaté, dit avoir recensé 2.988 candidats, dont 1.508 filles, répartis dans 9 centres, dont un réservé au franco-arabe. « Nous sommes satisfaits que le ministre, la Gouverneure et l'Inspecteur régional soient venus dans notre centre. C'est une fierté pour la commune », a-t-il déclaré.

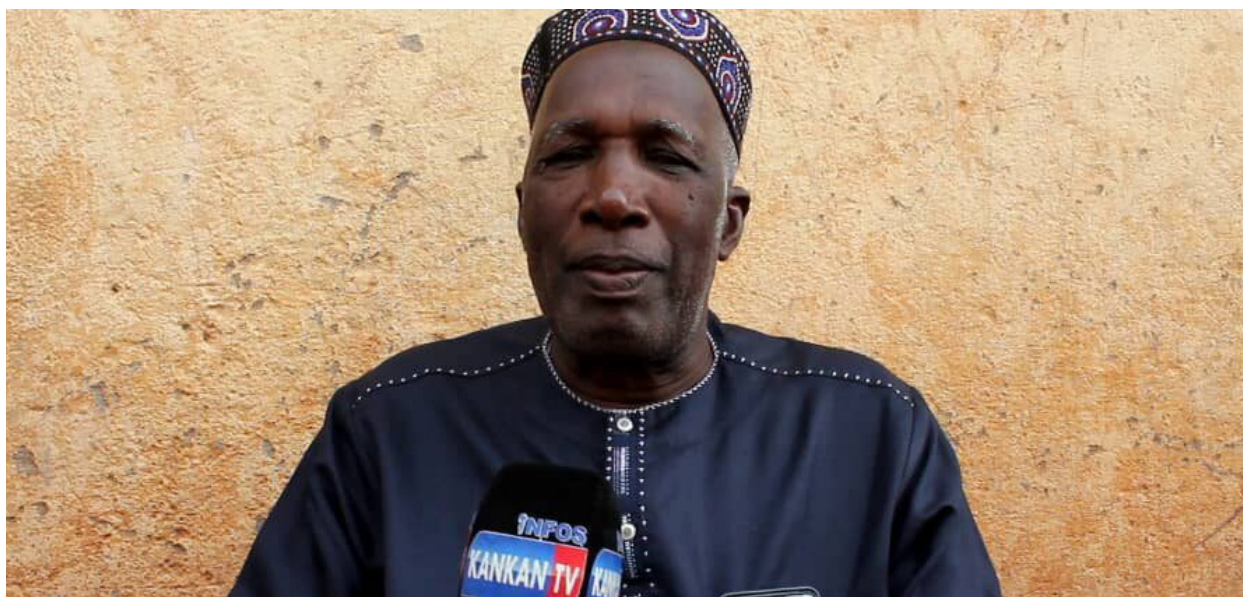
Kaba Kankoula

Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

Sory Sanoh du RPG

« La sortie de Taliby est un signe d'ingratitude... »

Suite à la sortie fracassante de Taliby Dabo contre l'ancien président Alpha Condé, Sory Sanoh, membre de la coordination régionale du RPG Arc-en-ciel de Kankan est monté au créneau pour dénoncer ce qu'il considère comme un acte d'ingratitude.



« La sortie de Taliby est un signe d'ingratitude. Il n'a rejoint le RPG qu'après le décès du président Lansana Conté. Avant cela, il était membre du PUP. Après la prise du pouvoir par Dadis Camara, il a cherché à se rapprocher du professeur Alpha Condé. C'est un militant de la 25e heure. Ce n'est pas lui qui a porté Alpha Condé à la tête du parti, ni celui qui a fait de lui le candidat en 1993 ou 1998. Il n'était pas là. Alors quand il dit qu'il va s'opposer à sa candidature, je me demande : avec quoi va-t-il le faire ? Il veut juste montrer à ses mandataires qu'il remplit sa mission », a réagi vivement l'ancien préfet de N'zérékoré, Sory Sanoh. Et d'ajouter : « Il est clairement en mission de déstabilisation. Mais il n'y parviendra pas. Ce parti n'appartient pas à une seule personne. Quand il dit qu'il va s'opposer, à

quoi s'oppose-t-il ? Ce n'est pas à lui de décider, mais au peuple du RPG. Ce parti signifie 'Rassemblement du Peuple de Guinée'. Et dans tout peuple, il y a des bons et des mauvais. Taliby fait partie des mauvais. Il a goûté au miel du pouvoir pendant dix ans avec Alpha Condé. Aujourd'hui que le miel est fini et que c'est la quinine qui reste, il fuit. Or, quand on a bu le miel, on doit aussi avoir la dignité de boire la quinine. » Sory Sanoh a par ailleurs cru devoir attirer l'attention du président de la transition, le général Mamadi Doumbouya, en ces termes : « Je tiens à attirer l'attention de Son Excellence le général Mamadi Doumbouya. Taliby affirme avoir eu plusieurs entretiens avec lui. Il dit même avoir négocié la libération du président Alpha Condé. Si le général Doumbouya tient à Taliby, alors il tient au vent. Tali-

by est ingrat, et l'ingratitude qu'il manifeste envers Alpha Condé, il l'exprimera cent fois plus envers le général Doumbouya. » Force est de constater que ces derniers temps, des cadres non des moindres des deux principales formations politiques du pays, à savoir le RPG Arc-en-ciel d'Alpha Condé et l'UFDG de Cellou Dalein Diallo, ont claqué les portes de leurs formations politiques pour se jeter littéralement dans les bras du CNRD et de son président.

Mamadou Oury



Tenue du congrès de l'UFDG

La position du mouvement des Réformateurs du parti

En réponse aux propos tenus récemment par Kalémodou Yansané, vice-président du parti, sur les conditions requises pour être candidat ou candidate, le Mouvement dit des Réformateurs de l'UFDG a publié le mardi 17 juin 2025 un communiqué dans lequel il martèle qu'aucun militant ne sera exclu en dehors du Congrès national.



« Le Mouvement des Réformateurs de l'UFDG exprime sa plus vive indignation face aux propos publics de M. Kalémodou Yansané, Vice-président du parti, visant à écarter de manière arbitraire certains membres légitimes du Bureau Exécutif national. Ces déclarations, en contradiction totale avec les statuts et le règlement intérieur du parti, traduisent une volonté manifeste de contourner la souveraineté du Congrès national et de verrouiller le processus électoral interne. Nous rappelons avec fermeté que :
– Selon l'article 17.3 des statuts de l'UFDG, le Congrès national

est le seul organe habilité à élire les membres du Bureau Exécutif, les Vice-présidents et le Président du Parti, à bulletin secret. Il peut autoriser le vote à main levée.
– Le règlement intérieur du parti stipule également que toute mesure disciplinaire ou exclusion doit respecter une procédure contradictoire, assortie de garanties pour le militant concerné.
– En aucun cas, un individu – fût-il un vice-président – ne peut, de son propre chef, décider de l'inéligibilité ou de l'exclusion d'un militant sans respect des formes et sans décision du Congrès. Les tentatives de manipulation du

calendrier, l'imposition d'émargements arbitraires et les menaces d'exclusion relèvent d'un abus de pouvoir que nous condamnons avec vigueur.

L'UFDG n'est ni une propriété privée ni une monarchie politique. Elle est un patrimoine collectif dont l'avenir doit se décider dans la légalité, la transparence et le respect scrupuleux de ses textes. Nous, Réformateurs, affirmons que :

– Aucun militant ne sera exclu en dehors du Congrès national ;
– Toute tentative de disqualification anticipée est nulle, sans fondement juridique, et sans effet ;
– Le Congrès national doit se tenir dans le respect des délais statutaires, avec des délégués régulièrement désignés, et dans un climat d'équité. Nous appelons les militants, les structures de base, les fédérations et tous les cadres du parti à faire bloc contre cette dérive. L'unité et la cohésion de l'UFDG passent par le respect des règles que nous nous sommes librement données. », peut-on lire dans le communiqué du Mouvement des Réformateurs de l'UFDG, signé de son président Pr. Lamanara-Petty DIALLO. Affaire à suivre...

Kaba Kankoula

CRIEF

Dr Ousmane Kaba réagit après sa relaxe dans l'affaire Bankina Pêche

Suite à une plainte déposée par la société Bankina Pêche, plusieurs anciens ministres de Lansana Conté et d'Alpha Condé ont été poursuivis par la CRIEF pour des faits présumés de faux et usage de faux en écriture publique, ainsi que d'abus de confiance. Dr Ousmane Kaba (ancien ministre de l'Économie et des Finances) en fait partie. Ils ont finalement tous été relaxés par la CRIEF le lundi 16 juin 2025.



Dr Ousmane Kaba, président du Parti des Démocrates pour l'Espoir (PADES) a réagi à chaud à ce verdict. « C'est une grande victoire. Je remercie les avocats et la Cour pour avoir dit le droit. C'était une affaire qui n'en était pas une. Il ne s'agissait ni d'un détournement de fonds publics, ni même de fonds privés. Ce sont simplement des fraudeurs de licences qui se sont réveillés pour dire qu'ils avaient un accord intergouvernemental entre la République de Guinée et la Chine, pour verser de l'argent au Trésor public. Les licences appartiennent au peuple de Guinée, puisque la mer lui appartient », a réagi le fondateur de l'Université Kofi Annan de Guinée. Et d'ajou-

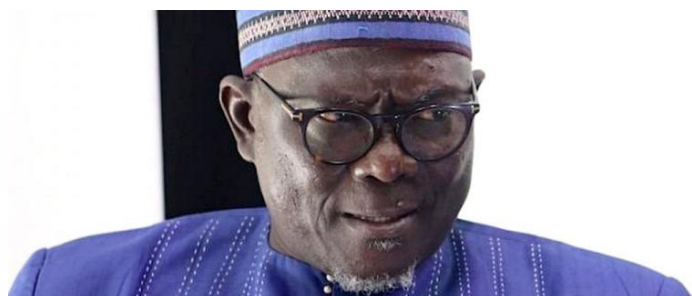
ter : « C'est impensable que des privés ayant obtenu des licences pour des navires se permettent de les louer à des Chinois. C'est illégal, d'ailleurs interdit par les articles 17 et 21 du Code de la pêche de 1995. Et voilà que ces mêmes fraudeurs viennent dire qu'ils ont versé de l'argent au peuple guinéen, alors qu'ils pensaient pouvoir continuer à en tirer profit. C'est pour cela que nous avons été convoqués à la CRIEF. C'est extraordinaire, c'est comme si un voleur du quartier accusait la police de l'avoir empêché de voler. Heureusement, le système judiciaire guinéen a dit le droit ». Pour le natif de Karifamoriah (Kankan), la justice a agi en toute indépendance dans cette affaire. « L'affaire n'a absolument rien de politique, contrairement à ce que certains pensaient. C'est simplement une bande d'escrocs qui nous a entraînés au tribunal. Malheureusement, cela nous a fait perdre notre temps pendant au moins cinq mois. Ça n'avait aucun sens. », a soutenu Dr Ousmane Kaba.

Kaba Kankoula

Sénégal

L'ancien chef de cabinet de Macky Sall poursuivi pour offense au chef de l'État

Au Sénégal, nouvelle inculpation pour « offense au chef de l'État », délit passible jusqu'à trois ans de prison au Sénégal et dont la société civile demande régulièrement l'abrogation. Cette fois, il s'agit de l'ex-chef de cabinet du président Macky Sall, Moustapha Diakhaté qui est poursuivi après avoir critiqué le protocole présidentiel dans une émission de télévision.



C'est l'usage du mot « gougnafier » qui a mis le feu aux poudres. Le procureur de la République l'a redit mercredi 18 juin 2025, « gougnafier » veut dire « bon à rien » entre autres et cela, justifie, selon lui, que Moustapha Diakhaté puisse être poursuivi pour offense au chef de l'État. L'ancien chef de cabinet de Macky Sall, de son côté, a bien confirmé avoir tenu ces propos lors d'une émission télévisée, mais pour qualifier « l'ignorance » selon lui du protocole de la République par l'actuel chef de l'État, Bassirou Diomaye Faye. Rien qui ne justifie des poursuites, selon lui. C'est aussi l'avis de son avocat Elhadj Diouf : « Ce qu'on reproche à Moustapha Diakhaté,

c'est d'avoir fustigé, dénoncé, critiqué la violation du protocole de la République et pour un mot utilisé après : gougnafier. Ce terme qui a beaucoup de signification, mais qui peut signifier entre autre ignorant. Et pour cela, il a été poursuivi et envoyé en prison. Je crois que le tribunal a autre chose à faire que de juger des gens par rapport à des mots qui ont plusieurs significations. » Le procureur hier a requis 6 mois de prison dont 3 mois ferme et 200 000 francs CFA (305 euros environ) d'amende et Moustapha Diakhaté restera en détention préventive jusqu'au délibéré de son procès le 2 juillet.

RFI

Côte d'Ivoire-Guinée

Ce qu'il faut retenir de la visite du général Mamadi Doumbouya à Abidjan

En Côte d'Ivoire, le président de la Transition guinéenne, le général Mamadi Doumbouya, est en visite officielle pour deux jours. Il est accompagné du secrétaire général de la présidence, du ministre des Affaires étrangères, du ministre des Infrastructures. Au cœur des discussions : l'idée de renforcer la coopération économique entre les deux pays. La situation politique était aussi un sujet de discussion.



Le président de la Transition en Guinée, Mamadi Doumbouya, a remercié Alassane Ouattara pour son soutien auprès de la Cédéao après son accession au pouvoir en 2021. « Depuis notre première rencontre à Conakry, Monsieur le Président, j'ai été marqué par votre humilité et le respect que vous avez vis-à-vis du peuple de Guinée. Ces jours, vous avez choisi la voie de la compréhension plutôt que celle du jugement. »

Lundi, l'ambassadeur Alseny Moba Sylla a présenté ses lettres

de créance au président ivoirien. « C'est un acte diplomatique, qui marque un rapprochement », commente un opposant guinéen, « puisque depuis la prise de pouvoir par les militaires, Abidjan n'avait pas officiellement reconnu ce régime », poursuit cette source.

Le président ivoirien réaffirme son soutien à la transition guinéenne. De son côté, le président ivoirien a salué « les efforts déployés pour retrouver la normalité constitutionnelle » en Guinée. J'ai été, avec le président du

Ghana, l'un des chefs d'État à vous rendre visite après le changement en Guinée. Notre vœu est de voir la Guinée retrouver son lustre d'antan et poursuivre sa marche vers le progrès économique et social pour le bonheur du peuple guinéen. Je formule le vœu pour le bon déroulement du processus engagé en Guinée et vous réaffirme la disponibilité de la Côte d'Ivoire à œuvrer au renforcement des relations historiques d'amitié, de fraternité, de coopération entre nos deux pays. Aussi, je reste disponible pour tout conseil que vous souhaiteriez que nous puissions vous apporter. Je souhaite bien évidemment l'apaisement en Guinée pour permettre des élections apaisées, comme nous avons l'intention de le faire en Côte d'Ivoire.

RFI



Eclairage

La GBU-57, cette puissante bombe américaine qui manque à l'arsenal d'Israël face à l'Iran

Certains sites nucléaires sont très bien protégés, enfouis profondément sous la terre. À tel point que les missiles israéliens ne peuvent pas les atteindre. Seule la GBU-57, une puissante bombe américaine anti-bunker, pourrait causer des dégâts irréversibles.



Une puissante bombe anti-bunker américaine, la seule à même de détruire les installations nucléaires iraniennes profondément enfouies, constitue l'arme stratégique de choix pour Donald Trump s'il décidait d'engager les États-Unis dans le conflit aux côtés d'Israël. La GBU-57, une ogive de plus de 13 tonnes, capable de s'enfoncer à des dizaines de mètres de profondeur avant d'exploser, manque à Israël pour achever son but de guerre affiché : empêcher la fabrication d'une bombe atomique par Téhéran.

Depuis les premiers bombarde-

ments dans la nuit du 12 au 13 juin, l'armée israélienne a réussi à décimer le commandement militaire iranien et nombre d'installations de surface. « Il reste beaucoup de questions sur l'efficacité des frappes israéliennes contre le cœur battant du programme nucléaire iranien », résume Behnam Ben Taleblu. Selon l'expert de la Foundation for Defense of Democracies, un centre de recherche américain plutôt néoconservateur, « tous les yeux se tournent vers Fordo ». Cette usine d'enrichissement d'uranium, située au sud de Téhéran, n'a subi « aucun dommage », d'après l'Agence in-

ternationale de l'énergie atomique (AIEA). Car, à l'inverse des sites de Natanz et d'Ispahan, dans le centre de l'Iran, celui de Fordo est caché sous la montagne, à 80 mètres de profondeur, hors de portée des bombes israéliennes. « Seuls les États-Unis ont la capacité conventionnelle » – la GBU-57 – de détruire un tel site, affirme Mark Schwartz, général américain qui a servi au Moyen-Orient, désormais expert au sein du groupe de réflexion Rand Corporation. Cette bombe américaine est unique, car elle peut s'enfoncer très profondément dans la roche et le béton. La GBU-57 « a

été conçue pour pénétrer jusqu'à 200 pieds (61 mètres) sous terre avant d'exploser », indique l'armée américaine. Contrairement à nombre de missiles ou bombes qui font détoner leur charge au moment de l'impact, ces ogives anti-bunker s'enfoncent d'abord dans le sol pour exploser uniquement une fois l'installation souterraine atteinte.

Bombe produite par Boeing Ces armes comportent « une gaine très épaisse d'acier renforcé » qui les aide « à traverser les couches de roche », explique Masao Dahlgren, spécialiste de l'armement au centre de recherche CSIS de Washington. Son efficacité réside aussi dans son détonateur, qui ne s'active pas au moment de l'impact mais « détecte » les « cavités » pour « se déclencher quand (la bombe) entre dans le bunker », détaille Masao Dahlgren. La conception de cette bombe a été lancée au début des années 2000.

Produite par Boeing, elle est embarquée sous les ailes des bombardiers stratégiques B-2, dont plusieurs appareils stationnent sur la base américaine de Diego Garcia. Mais Washington n'a jamais livré à ses alliés cette arme, dite « bunker buster ». Avec leur long rayon d'action, des B-2

qui décollent des États-Unis « sont capables de voler jusqu'au Moyen-Orient pour procéder à des bombardements, ça a déjà été fait », précise Masao Dahlgren du CSIS.

Si la décision est prise de les utiliser, « ils ne vont pas juste en larguer une seule (bombe) et puis « terminé », ils en utiliseraient plusieurs pour s'assurer d'une probabilité de succès de 100% », relève Mark Schwartz. Et la supériorité aérienne acquise par Israël en Iran « réduit les risques » qui seraient encourus par les bombardiers B-2.

Une telle intervention américaine « serait accompagnée d'un grand coût politique pour l'Amérique », selon l'expert de la Foundation for Defense of Democracies. « Il ne s'agit pas de la seule solution » pour s'en prendre au programme nucléaire iranien de manière durable, en dehors d'une solution diplomatique. À défaut de cette bombe anti-bunker américaine, les Israéliens pourraient attaquer des complexes souterrains comme Fordo en « essayant de frapper les entrées, de faire s'effondrer ce qu'ils peuvent, de couper l'électricité », souligne Behnam Ben Taleblu, ce qui semble avoir été fait à Natanz.

RFI

RDC

Le ministre de la Justice, Constant Mutamba, démissionne après des accusations de détournement

En République démocratique du Congo, le ministre de la Justice, Constant Mutamba, a officialisé sa démission ce mercredi 18 juin 2025. Poursuivi dans une affaire de détournement de deniers publics, il avait rencontré la veille le président Félix Tshisekedi, qui ne se serait pas opposé à son départ pour permettre à l'ancien garde des Sceaux de faire face à la justice. Une démission attendue, voire inévitable.



Selon la Constitution congolaise, un ministre mis en cause ne peut se maintenir en fonction une fois les poursuites autorisées par l'Assemblée nationale – ce qui fut le cas dimanche 15 juin au soir en RDC. Constant Mutamba n'avait donc d'autre choix que de se retirer.

Dans une lettre adressée « non sans regret » au président Félix Tshisekedi, l'ex-ministre dénonce un « complot politique visiblement conçu à Kigali et exécuté par certains de [ses] compatriotes », selon ses propres termes.

19 millions de dollars disparus Constant Mutamba est soupçonné d'avoir détourné près de 19 millions de dollars initialement

destinés à la construction d'une prison à Kisangani. Une somme issue d'un fonds d'aide aux victimes de guerre, qui aurait été versée à la société Zion, sur un compte bancaire ouvert la veille de la transaction.

Des accusations que l'intéressé rejette fermement. Dans sa lettre de démission de quatre pages, il affirme n'avoir « jamais pris aucun dollar à l'État » et promet de « continuer le combat pour une justice juste et équitable », dénonçant une justice « instrumentalisée pour des règlements de comptes politiques ».

RFI

Russie en Afrique

Conakry, porte d'entrée de l'armement russe au Sahel

Alors que Wagner a annoncé son départ du Mali vendredi 6 juin, la Russie ne cesse de renforcer sa présence militaire dans le pays. Pour acheminer discrètement du matériel militaire à son « Corps africain », le Kremlin utilise le port de Conakry, en Guinée voisine. En 2025, la cellule Info Vérif de RFI a documenté l'arrivée d'au moins trois convois militaires à Bamako, en provenance de ce nouveau hub logistique. Une enquête à retrouver en deux épisodes.



Nous sommes le 31 mai 2025, en plein après-midi, au cœur de Bamako. Sous un soleil de plomb, les automobilistes tentent de se frayer un chemin sur la route Nationale, au nord du fleuve Niger. Au cœur du trafic, un imposant convoi militaire composé de plusieurs dizaines de camions de transport est escorté par la police malienne. La scène est filmée et diffusée le lendemain, dans le journal du soir de la télévision nationale. À en croire la présentatrice de l'ORTM, « l'armée malienne viendrait de renforcer ses capacités opérationnelles à tra-

vers l'acquisition de nouveaux équipements ». La provenance de ce matériel n'est pas mentionnée dans le reportage.

Journal de l'ORTM, le 1er juin 2025.

Sur leurs différents canaux de diffusion officiels, les Forces armées maliennes (Fama) n'ont pas communiqué sur l'arrivée de ce nouveau convoi, le troisième en 2025. Dans les faits, l'analyse de ces équipements militaires ne laisse guère de doute sur leur origine.

La Russie à la manœuvre

Une chose est sûre, une telle quantité de véhicules d'origine russe n'a pas pu arriver par voie aérienne. Le Mali n'ayant pas d'accès direct à la mer, notre attention s'est une nouvelle fois portée sur le port commercial de Conakry. En janvier dernier, nous avions en effet déjà documenté l'arrivée d'une importante quantité de matériels militaires terrestres d'origine russe à Bamako. Ce convoi avait été acheminé de Russie par la mer, jusqu'au port de Conakry, avant de rejoindre le Mali par la route.

Selon des données récoltées en sources ouvertes, nous sommes en mesure de confirmer que cette nouvelle livraison a suivi le même itinéraire. Grâce à des outils de tracking de navires, nous avons identifié deux cargos russes, sous sanctions internationales, qui ont mouillé dans la capitale guinéenne entre le 25 et le 28 mai.

RFI

